

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE
DES CONSERVATOIRES DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'activité artistique des conservatoires, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des concerts à l'occasion de la saison « Vibration des conservatoires » ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces manifestations ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Six vacations sont créées dans le cadre de la saison artistique des conservatoires, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/03/23
Accusé réception le	24/03/23
Numéro de l'acte	DC2023/300
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc142834-CC-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 24 mars 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/03/23
Accusé réception le	24/03/23
Numéro de l'acte	DC2023/300
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc142834-CC-1-1

mise en ligne le 24/03/2023

Création de vacances

Intervenant extérieur– Saison artistique

Nature de la vacation	Profession du vacataire	Nombre de vacances	Nombre de service par vacation	Date et heure	Lieu	Rémunération nette
Vibration Tango	1 violoniste 1 chanteuse	2	6	30/03/2023 25/03/2023 14h30 et 19h30	Boissy Alfortville	420€
Autour du piano	1 pianiste	1	7	25/03/2023 10h	CRR Créteil	490€
Trio Hugaku	3 musiciens	1	7	30/03/2023 18h30 et 20h	CRR Créteil	490€
La voix dans tous ses états	1 technicien	1	3	24/03/2023 14h	CRR Créteil	210€
Mélodie pour le printemps	1 technicien	1	3	25/03/2023 10h30	CRR Créteil	210€